

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRE

REUNION DU MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021

PV N° 1

Présents : MM. PARIS S., BERNARD, CHANUDET, VILLATTE.

Excusés : MM. LALANDE, PETIT-PIERRE.

Absent : M. LEYNIAT.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appels du District dans les formes réglementaires dans un délai de 10 jours à compter de la date de notification. Les frais de dossier (73 euro) devront être joints.

*** EXAMENS DES DOSSIERS**

M. ROUSSILLAT Franck (licence n° 100644893) : demande de mutation au club de l'A. St Sébastien-Azéables.

La Commission donne un avis favorable.

M. DAHALANE Djamili (licence n° 2547551742) : demande pour devenir indépendant..

La Commission donne un avis favorable et rappelle que M. DAHALANE continuera de couvrir son club d'origine (RFC Ste Feyre) pendant deux saisons (2021/2022 et 2022/2023) sous réserve qu'il poursuive l'arbitrage.

*** CLUBS BENEFICIAANT D'UN OU PLUSIEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES**

La Commission indique que les mutés supplémentaires bénéficieront à l'équipe première, à savoir :

- BELLEGARDE EN MARCHE : 1 muté supplémentaire en équipe 1
- ES BENEVENT-MARSAC : 2 mutés supplémentaires en équipe 1
- BETETE-ROCHES : 1 muté supplémentaire en équipe 1
- FLAYAT : 1 muté supplémentaire en équipe 1
- MAINSAT-SANNAT : 1 muté supplémentaire en équipe 1

Le Président : Sylvain PARIS.

Le Secrétaire de Séance : Jean-Claude VILLATTE.